



Schuldbetreibungen - Poursuites pour dettes - Esecuzioni

VD

1. Débitrice: **MBF-Swiss SA**, Chemin du Coteau 21 A, 1123 Ac-lens
2. Commandement de payer N°: 7707927 du 15.03.2016
3. Créancier: FONDATION COLLECTIVE LPP SWISS LIFE C/
Swiss Life SA, Général-Guisan-Quai 40, 8002 Zürich

4. **Remarques:** Requier paiement de:
Fr. 6'159.50.- + intérêts à 5% du 20.11.2014
ainsi que les frais du commandement de payer et de la com-
mination de faillite fr. 469.25. et les frais de la présente publi-
cation.

Titre et date de la créance, cause de l'obligation:

Primes et intérêts jusqu'à la date de la résiliation au 31 mai
2014 selon décompte final du 29 octobre 2014

N'ayant pas obtempéré au commandement de payer qui vous
a été notifié le 12.02.2016, vous êtes menacé de la faillite.

Si la créance ci-dessus et les frais de la poursuite ne sont pas
payés dans les vingt jours de la notification du présent acte, le
créancier aura le droit de requérir contre vous la faillite.

Si vous estimez n'être pas sujet à la poursuite par voie de fail-
lite, vous pouvez porter plainte auprès de l'autorité de surveil-
lance dans les dix jours, selon l'art. 17 de la loi sur la
poursuite pour dettes et la faillite.

Vous avez la faculté de présenter au juge du concordat un pro-
jet de concordat.

NOTIFICATION:

La commination de faillite est notifiée aujourd'hui le 19 août
2016 au débiteur conformément aux dispositions de l'art. 66
al. 4 chiffre 1 LP

Office des poursuites du district de Morges
1110 Morges

03002433

